



Sani broyeur et maison individuelle en location

Par moibene

Bonjour, j'ai vue sur certains articles que la pose d'un sani broyeur était réglementé, j'ai aussi vue un article datant de septembre 2023 ,disant que pour une maison individuelle ,et pour une installation chez sois,cette réglementation ne s'applique pas, par contre il ne stipule pas si cela est le cas si la maison est mise en location. Pouvez vous me renseigner, en vous remerciant d'avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut vous référer au règlement sanitaire départemental qui peut l'interdire ou exiger une autorisation préalable.

Pour la location, si la maison est entièrement louée à la même famille, il ne devrait pas y avoir de souci (bruit par exemple). Le problème se pose plus souvent en immeuble collectif.
J'attire votre attention sur la fragilité de ces dispositifs qui ne supportent pas l'intrusion de lingettes ou autres déchets, et ont une durée de vie assez limitée.

Vous pouvez aussi consulter votre ADIL.